



Le jeudi 16 octobre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 10 octobre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANTER-CAULLET (à M. Xavier RUYANT), M. Pierre ZIMMERMANN (à M. le Maire), M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Danièle PETIT), Mme Marie-France TAILLEFER (à Mme Pierrette MAILLARD), M. Dominique SERGENT (Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absents excusés : M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N° 14-6-5

**Affaires juridiques**

Acquisition par la ville  
de parcelles  
sises à Bondues  
chemin du Septentrion

Rapport de M. le Maire,

Dans le prolongement de la réalisation d'un programme de logements dénommé « Les Marguerites », il est apparu nécessaire de réaliser des infrastructures légères destinées à faciliter et sécuriser les déplacements doux et augmenter les capacités de stationnement du quartier.

Un certain nombre de parcelles appartenant à Madame Laëtitia Prouvost ont été identifiées sur les emprises des équipements à réaliser.

Une négociation avec la propriétaire a permis de faire aboutir un accord portant sur la cession au profit de la commune des terrains concernés à titre gracieux, la ville prenant en charges les frais de mutation (géomètre et notaire).

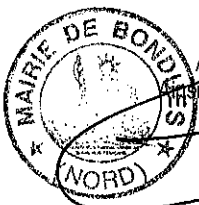
Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes :

- Pour le parking :
  - BH n° 32
- Pour le cheminement piétonnier et deux roues
  - BH n°63 (p), BH n°98 (p), BH n°99 (p)
  - BI n°57 (p), BI n° 60 (p), BI n°65 (p)

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à décider de l'acquisition par la commune des parcelles dont le détail figure dans la présente délibération et cela à titre gracieux ;
- à supporter les frais afférents à cette mutation (géomètre et notaire) ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires  
CA du 09 septembre 2014  
Commission Générale du 7 octobre 2014



Le Conseil  
Adhère à la proposition de des  
fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire